



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)



N° 21 - Juillet 2017

L'ARTRESIEN

VALENCIENNES
METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



édito

Le mot du Maire
Christian LERAT

Sommaire

Éditorial.....	Page 1
Info communales, diverses..	Pages 2 à 10
Manifestations.....	Pages 11 à 17
Vie associative	Pages 18 à 29
Fêtes municipales.....	Pages 30 et 31

Le premier semestre 2017 se termine par la disparition de deux élus qui me touchent particulièrement.

Le premier, Daniel, adjoint aux fêtes et manifestations de la Commune, laisse un grand vide. Musicien depuis l'origine dans le groupe Memphis, il avait un carnet d'adresses qui rendait bien des services à la Commune (repas des aînés, folies de Binbin et j'en passe...).

Le second est moins connu des habitants du village bien que Président des Maires du Nord de la France, Patrick MASCLÉ Sénateur, Maire d'Arleux, avec lequel une grande amitié nous liait. Malgré un emploi du temps chargé il avait trouvé par deux fois un créneau pour venir saluer les Artresiens lors des vœux de la Municipalité. Mais la vie continue.

La présentation du budget primitif 2017 nous a valu les félicitations du Trésorier, chef de poste à Marly. La gestion de la commune est saine. Ces félicitations sont le fruit du travail et de l'implication aussi bien du personnel communal que du conseil Municipal. Un grand MERCI à tous pour ce résultat. Les comptes de gestion et administratif de l'année 2016 ont été approuvés par le Conseil lors de la séance du 23 mai 2017 avec un excédent de 57 442 euros. Mais une gestion saine ne signifie pas être riche, nous avons dû procéder à une augmentation des taxes locales. Je m'en explique plus longuement à l'intérieur de cet Artresien. Pour mémoire, l'endettement de la Commune au 1^{er} juillet 2017 est de 92 695.35 € soit 90€/habitant.

La réhabilitation du centre du village qui consiste à mettre les rues de la Fabrique et du Préau en sens unique de façon à dégager des trottoirs et du stationnement est en cours de finalisation sur le financement. Début des travaux si possible en 2018.

Le point poste communal en Mairie est ouvert depuis le 21 juin. Les 2 premiers bénéficiaires de ce service (arrivés en même temps) sont : Madame DEMUYTER Alexandra de Maresches et Monsieur MATHON Henri de Quérénaing.

En cette veille des vacances, je vous souhaite de bons congés et surtout d'être prudents sur les routes.

Le Maire

C. LERAT

TAXES LOCALES

EXPLICATION SUR LA HAUSSE DES TAXES LOCALES.

En 2014, la liste « Tous Pour ARTRES » dont j'avais pris la tête s'était engagée envers la population à ne pas augmenter les taxes locales pendant la durée du mandat si elle était élue. Malheureusement la politique menée par le Gouvernement précédent ne nous a pas permis de tenir cet engagement.

La diminution de la DGF (**D**otation **G**énérale de **F**onctionnement) moins 20.52 % représente un manque à gagner de 35 678 € auquel il faut ajouter les transferts de charges sur les communes constatés depuis quelques années par exemple : L'Instruction des permis de construire autrefois assurée gratuitement par les services de l'Etat est assurée désormais par Valenciennes Métropole moyennant une participation financière des Communes, la quasi obligation pour la Mairie de reprendre à son compte l'agence postale etc ..., n'ont pu être compensées par les économies faites sur les frais de fonctionnement : extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 sauf les vendredi et samedi, suppression du feu d'artifice, instauration d'un tarif hiver pour la salle des fêtes etc.... L'année 2016 a dégagé un excédent de fonctionnement de 31 257 € (57 442 € en tenant compte de la vente des biens « sans maître ») excédent insuffisant pour envisager l'avenir avec sérénité et prévoir les investissements nécessaires à l'évolution de notre village. Excédent surtout dû à des dépenses non réalisées.

Après avoir déjà en 2016, envisagé l'augmentation desdites taxes, décision reportée à l'époque, le Conseil Municipal a dû procéder, à défaut de pouvoir augmenter les valeurs locatives, (une mise à jour partielle basée sur un constat visuel a cependant été réalisée par le service des impôts), augmenter les taux des taxes locales, la taxe d'habitation passe à 19.06%, la taxe foncière à 20.90% et la taxe foncière sur le non bâti à 50.08% contre respectivement 16.66, 18.18 et 43.55% les années précédentes. Pour information, les taux moyens du département du Nord sont respectivement de 37.76%, 26.65 % et 55.76%.

Cette augmentation a pour effet de compenser partiellement la perte de DGF en espérant que la nouvelle politique issue des urnes n'aggrave plus cette situation. Décision difficile à prendre, aussi bien pour les Conseillers que moi-même car outre l'engagement de campagne qui n'a pu être respecté, nous sommes également des contribuables impactés par cette hausse.

DISPARITION DE DANIEL COQUELLE

Le 12 mai 2017, c'est avec stupéfaction que nous apprenions le décès brutal de Daniel, adjoint à la vie associative, fêtes et cérémonies depuis mars 2008.

Passionné de musique et de courses cyclistes, il a laissé son empreinte dans l'équipe communale. Il nous manque à tous.....



Lors du conseil municipal du 6 juin 2017, Robert Journez, conseiller délégué aux personnes âgées fut élu adjoint à la vie associative, fêtes et cérémonies.

TRAVAUX

La municipalité a procédé au remplacement des fenêtres de la mairie.

Les anciennes fenêtres en bois simple vitrage ont laissé place à des ouvrants PVC avec un verre sécurité double vitrage

Ces travaux ont reçu l'aide financière de la réserve parlementaire de Mme Létard.

De plus, nous avons également remplacé et ajouté du matériel dans la salle polyvalente :

remplacement du réfrigérateur,

du lave-vaisselle. ...pose d'un adoucisseur, d'un four.

Pour ces équipements, nous avons bénéficié de la réserve parlementaire de Mme Dufour Tonini.

Merci à notre sénatrice et à notre députée pour leur soutien financier.



AGENCE POSTALE

Comme annoncé dans la lettre municipale 24, l'agence postale communale a ouvert le **mercredi 21 juin**.

Rappel des horaires et jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi : 9h à 11h.

Jeudi, vendredi : 9h à 11h30



Une page de la vie du village est tournée !!!!

Remise des clés de la poste à Christian LERAT,
maire d' ARTRES le mercredi 5 juillet 2017.

COMMUNE Zéro Phyto

Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur le zéro phyto oblige les collectivités à désherber autrement qu'avec des produits chimiques.

Les herbicides, les fongicides et autres phytosanitaires sont bannis dans toutes les communes.

Quelques recettes de substitution

Fabriquer un désherbant naturel et bio avec de l'eau, du vinaigre et du sel

Dès que l'on manque un peu d'attention, les mauvaises herbes envahissent sans crier gare nos jardins potagers et nos plates-bandes décoratives. Et malgré nos efforts pour les arracher, rien n'y fait, elles reviennent. Comment venir enfin à bout des mauvaises herbes ?

Il existe différentes manières de désherber

L'arrivée du soleil et du beau temps nous amène également son lot de problèmes dans nos jardins puisque c'est le moment où les mauvaises herbes se développent le plus. Les dégâts sont d'autant plus considérables si l'on n'a fait aucun préparatif avant l'arrivée du printemps. De quoi décourager les jardiniers les plus motivés et les plus dynamiques ! Fort heureusement, plusieurs moyens sont mis à disposition pour se débarrasser de ces végétations envahissantes.

La première solution est d'opter pour un désherbage manuel à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir. L'avantage ? Avec cette méthode, les mauvaises herbes sont arrachées à la racine et les repousses sont plus lentes. L'inconvénient, le travail risque d'être très laborieux s'il y a une vaste surface à couvrir. De plus, il faut le répéter régulièrement.

Bannissez les désherbants chimiques, place au bio !

Pour agir efficacement, il se peut que vous vous laissiez tenter par la facilité des désherbants chimiques. Avec l'herbicide, plus particulièrement le glyphosate, le résultat obtenu sera plus que satisfaisant, voire même radical. Grand bémol, l'usage de ce produit présente des dangers pour les habitants des lieux, les animaux domestiques, des insectes et des micro-organismes qui vivent dans le jardin. Et cela sans parler des conséquences sur votre propre santé, de la pollution de l'environnement, des effets néfastes sur le sol et des nappes souterraines. D'ailleurs, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) rattaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé le 20 mars 2015, que cette substance était classée dans la catégorie 2A, c'est-à-dire "cancérogènes probables". Bref à proscrire !

Recette maison du désherbant 100% naturel à base d'eau, de vinaigre et de sel

Il existe une ribambelle d'alternatives bio et écologiques aux produits chimiques. Des préparations que nous pouvons concocter nous-mêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché. C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. En effet, aussi très utilisé comme nettoyant naturel, ce condiment fait des merveilles sur les adventices, particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée. Plus précisément, la recette et le dosage idéal sont :

cinq litres d'eau, un kilo de sel iodé, 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

D'aucuns opposeront ici que le sel, même s'il est naturel, stérilise le sol. C'est vrai, mais pas si vous l'utilisez avec parcimonie sur des petites surfaces, par temps chaud (la pluie risquant de le faire ruisseler plus loin).



Autres désherbants naturels : eau de cuisson des pommes de terre et purin d'orties



L'eau de cuisson des pommes de terre bouillante fera également le même effet. Attention cependant à ne pas arroser les fleurs et les légumes du jardin.

Sinon, sachez aussi que certaines variétés de plantes comme les œillets d'Inde ne font pas bon ménage avec les adventices.

Enfin, le purin d'orties pur pourrait faire office de désherbant mais ce n'est pas conseillé : cela peut paraître surprenant puisqu'on le connaît surtout pour ses vertus insecticides et fertilisantes. En réalité, comme il est riche en azote, il devient toxique pour les plantes et gorgé les sols de nitrates, finissant par les polluer en intoxiquant les plantes. Le purin d'orties n'est donc pas à utiliser en grandes quantités, surtout lorsqu'il est pur !

RAPPEL : DESHERBAGE ET BALAYAGE DES CANIVEAUX A LA CHARGE DES RIVERAINS

GRAND PRIX DE DENAIN

Le Grand Prix de Denain a traversé le village jeudi 13 avril 2017.



Récompense des villes animées

Lors de la remise des récompenses à Denain, la commune d'Artres s'est distinguée pour son animation.

A cette occasion, un hommage a été rendu à **Daniel Coquelle** récemment disparu.



Activités NAP durant la dernière période. (Groupe des moyens)



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Retour à la semaine des 4 jours?

Le 27 juin 2017, le décret 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire est paru. Ce décret permet au DASN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur huit demi-journées, soit **quatre jours**.

Courant juin, nous avons consulté les familles fréquentant l'école de la Rhônelle pour donner leur avis sur l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire.

88% des familles ayant répondu sont favorables au retour à la semaine de quatre jours.

Nous avons donc transmis conjointement (conseil d'école et municipalité) aux services de l'éducation nationale une demande en faveur du passage à la **semaine de quatre jours dès septembre 2017**.

Dès que les instances compétentes se seront prononcées quant à la validation des modifications sollicitées, nous ne manquerons pas d'avertir les familles concernées de l'organisation de la semaine scolaire hebdomadaire pour la rentrée de septembre 2017

L'ECOLE DE LA RHÔNELLE ET ECOVALOR

Le vendredi 7 octobre 2016, les enfants de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus à l'usine d'incinération de déchets **ECOVALOR** située à Saint-Saulve accompagnés de leurs enseignantes.

Par petits groupes, ils ont visité le site qui permet de valoriser les déchets en augmentant notre qualité de vie et en produisant de l'énergie.

Très intéressés et désireux de vivre sur une planète propre, ils sont rentrés à Artres avec la conviction qu'il appartient à tous de respecter la nature.



De retour dans leur classe, ils ont participé à un concours de dessins.

L'école devait remettre 12 dessins (un dessin par thème) afin de réaliser un calendrier.

Le dessin d'une élève de l'école de la Rhônelle a été sélectionné par le jury sur le thème : **détection de la radioactivité**.

Chaque enfant se vit remettre un calendrier et l'école reçut deux cartes cadeaux d'une valeur de 100 € chacune le mardi 20 juin des mains de la représentante d' Ecovalor .

COMITE DES AGES:

Rappel des différentes prestations au service des habitants proposées par le **Comité des Ages du Pays Trithois**

Pour renseignements : Téléphone 03.27.23.78.00 – Site : www.cdesages.com



INFORMATIONS DIVERSES

VAL'INITIATIVES:

L'association Val'Initiative est une plateforme de prêt d'honneur, installée depuis plus de 25 ans sur le Hainaut (CAPH, CAVM).

Celle-ci oeuvre pour le développement du tissu économique local et l'emploi

par octroi de prêt d'honneur sans intérêt et sans caution pour une création, une reprise ou un développement d'entreprise, avec un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 12 mois.



C'est un effet de levier important pouvant venir en complément des apports du porteur de projet et ainsi réduire le montant du financement bancaire.

INFOS UTILES

Association loi 1901 n°D7767
Parc d'Activités de l'Aérodrome Est
Trith Saint Léger, 6 rue Paul Eluard
BP 90381
59307 Valenciennes Cedex.
Téléphone : 03.27.28.36.27
Email : contact@valinitiatives.fr
Internet: <http://corroenne.com/>

DES AIDES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT :

Propriétaires, vous souhaitez réaliser des travaux ? Déposez une demande de subventions pour bénéficier d'aides exceptionnelles.

Plus de 4 millions d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de l'Etat ont été allouées à Valenciennes Métropole. Ces aides peuvent bénéficier aux habitants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation de leur logement, en conformité avec les priorités de l'ANAH.



Qui peut bénéficier des aides ?

Ce type de subventions est **accessible aux propriétaires d'un logement qui a plus de 15 ans**, situé sur le territoire de Valenciennes Métropole, sous certaines conditions :

- pour les propriétaires occupants : les aides sont accessibles en fonction de vos ressources et vous devez occuper votre logement pendant 6 ans.
- pour les propriétaires bailleurs : votre logement doit être conventionné pour une durée de 9 à 12 ans.

Les travaux doivent être **réalisés par des entreprises**.

A savoir !

- Ne commencez pas les travaux avant d'avoir déposé votre demande de subventions.
- Les plafonds de ressources ont été réévalués par rapport aux années précédentes. N'hésitez à renouveler votre demande de subventions si vous n'avez pas réalisé vos travaux.

Pour quels types de travaux ?

Les subventions sont accessibles pour les projets de travaux qui visent à :

- **remédier à l'insalubrité** des logements.
- **améliorer la performance énergétique** dans le cadre du programme [Habiter mieux](#) générant une amélioration d'au moins 25% de la performance thermique du logement pour les propriétaires occupants ou d'au moins 35% pour les propriétaires bailleurs.
- **favoriser l'autonomie et le maintien à domicile** des personnes âgées et/ou handicapées.

Des opérateurs agréés par l'Etat sont habilités pour vous conseiller dans votre projet et vous assister dans votre dossier de subventions. En fonction de la localisation de votre logement, **cette prestation est gratuite ou subventionnée** en tout ou partie par l'ANAH et Valenciennes Métropole.

Vous habitez un secteur situé sur le territoire de Valenciennes Métropole

- Citémétrie - 03.27.25.69.31
- Pact du Hainaut - 03.27.45.09.64
- Urbanis - 03.27.30.04.05

Pour les travaux d'amélioration énergétique (aides, crédits d'impôts, prêts...), vous pouvez également contacter l'Espace Info Energie de Valenciennes Métropole au 03.62.53.25.14.

TAXIVAL:

LE TRANSPORT À LA DEMANDE Taxival est le service de transport à la demande idéal pour simplifier vos déplacements à l'intérieur d'une des 5 zones : Nord / Sud / Est / Ouest et Nord-Ouest.

Découvrez ces 5 zones sur notre site internet www.transvilles.com

UN SERVICE OUVERT À TOUS Il vous suffit pour y accéder de vous inscrire auprès du service Taxival au 03.27.14.52.52. VOS ARRÊTS TAXIVAL Taxival dessert des arrêts à l'intérieur de chacune des zones. Chacune des 5 zones comprend de nombreux arrêts de bus. Sur notre plan du réseau et notre site internet, vous pouvez les identifier avec les logos.

DU LUNDI AU SAMEDI DE 6H30 À 20H30

Le service est accessible en fonction :

- des places disponibles,
- des horaires des lignes régulières du réseau Transvilles ,
- de l'horaire du passage d'une ligne régulière, à plus ou moins 30 min.

Ce service fonctionne du lundi au samedi, sauf jours fériés.



MANIFESTATIONS MUNICIPALES

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le discours officiel a été tronqué et remplacé par la lecture d'un document édité lors de la commémoration du 50ème anniversaire de la libération d'ARTRES.

Certaines personnes présentes lors de cette cérémonie ignoraient cette partie de l'histoire du village.



Médaille du travail :



Madame Fromont a reçu le diplôme du travail décerné pour 20 ans de *bons et loyaux services* (médaille d'argent).

FETE DES VOISINS



Vendredi 19 mai, la famille Guilbert voulait organiser la Fête des Voisins sur la placette de l'ancienne mairie, rue du Pont.



Le beau temps n'était pas de la partie cela n'a pas rebuté les organisateurs qui avaient un « plan B »... dans le garage d'Agnès et de Yannick !

Pari gagné ! Une trentaine de voisins ont participé à cette manifestation.

Le moment fut si agréable qu'ils ont souhaité se retrouver l'année prochaine pour une nouvelle édition.



LA JOURNEE DE LA RESISTANCE

Libération d'ARTRES

Certaines personnes passent tous les jours à proximité d'une plaque commémorative qui garde le souvenir de Clotaire COLIN, le « boxeur métallos » qu'on appelait KID CLOTAIRE (c'était à l'époque un champion de boxe) ; Clotaire Colin un résistant FTP (francs-tireurs et partisans) de la première heure du secteur de Trith fut abattu d'une balle dans la tête par les Allemands le 2 septembre 1944, le jour même où notre village fut libéré de l'oppression nazie par les Américains appuyés par la résistance ; c'est devant l'ancienne propriété de la famille d'Haussey, la bergerie que se déroule un ce drame horrible. Savent-ils ces passants que certains jeunes gens comme Clotaire Colin ont fait don de leur vie pour permettre à notre pays de retrouver sa Liberté en combattant un ennemi cruel et impitoyable ?

A cette occasion en présence de certains membres du comité ANACR (association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance) et notamment du fils de Clotaire Colin ainsi que de Monsieur LERAT maire de la commune entouré de ses adjoints et de nombreux conseillers municipaux, s'est déroulé le mercredi 24 mai au matin une émouvante cérémonie au cours de laquelle les enfants de l'école de la Rhônelle sont venus déposer des gerbes et des œillets rouges (symbole de la résistance) au pied de la plaque commémorative de Clotaire Colin après avoir déclamé les vers du célèbre poème d'Éluard « **Liberté** ». N'oublions jamais que c'est pour la liberté et la paix que de tels hommes se sont battus afin de permettre à notre pays de ne plus connaître les affres de l'occupation et d'éviter les monstruosité des guerres.



EXPOSITION LA RESISTANCE

Du 2 au 4 juin, une exposition sur la Résistance a été organisée dans la salle des fêtes par l'**ANACR 59** (Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance).

La présidente actuelle, **Monique Dupont-Picalausa** a succédé à son père **Charles**, résistant FTPF.

L'exposition était constituée de panneaux originaux réalisés en 1952 par les résistants eux-mêmes. Nous avons pu découvrir des articles de presse, des photos, des tracts de l'époque.

Pour la compléter, la commune de Trith-Saint-Léger a prêté une exposition sur **Guy Moquet**.

Afin de perpétuer le devoir de mémoire, les enfants de l'école de la Rhônelle ont eu la primeur de l'exposition.

Préparés par leurs enseignantes, ils furent très intéressés par les explications de Madame Dupont qui leur servit de guide lors de la découverte de l'exposition.

Le fils d'un résistant (âgé de 9 ans en 1944) leur narra ses souvenirs d'enfant très anecdotiques. Intarissable sur le sujet, il a conquis les élèves qui « buvaient » ses propos et qui n'étaient pas pressés de le quitter.



Les questions posées par les écoliers étaient très pertinentes et témoignaient d'un vif intérêt.

Nous félicitons les classes présentes de leur curiosité et remercions leurs enseignantes du travail accompli en amont.



FETE DES ECOLES

Remise des permis Internet

Le 16 juin, les élèves de la classe de Madame Tytgat ont reçu « leur permis internet 2017 ».

Qu'est-ce que le permis internet ?

Il s'agit d'un programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant pour les enfants de CM 2 (et leurs parents).

Lors de la remise des permis, un gendarme de la brigade de prévention juvénile de Valenciennes (BPDJ) a prodigué des conseils aux enfants et parents présents pour accéder aux sites Internet en toute sécurité et pour connaître les règles de prudence.



Remise de cartes cadeaux par la municipalité

A l'occasion de leur départ de l'école de la Rhônelle pour le collège, les élèves de CM2 ont reçu une carte cadeau.





Le 16 juin, la fête de l'école fut très réussie.
Les enfants ont offert à leur famille un spectacle de qualité sur le
thème DANSES URBAINES

FETE DE LA MUSIQUE : 24 JUIN

Une excellente soirée conviviale !!!

La variété et la qualité des groupes qui se sont produits ont attiré « *de nombreux mélomanes* » qui ont profité du moment pour se restaurer et étancher leur soif en écoutant de la musique acoustique américaine, de la musique pop, rock, celtique, jazz, swing....



LES JONQUILLES



Loto

Repas campagnard du mardi 4 juillet



Repas dansant

Le dimanche 19 février s'est déroulé le Repas Dansant avec l'orchestre MEMPHIS à la salle des Fêtes.



Boxe : passage des grades du gant bleu



Clôture de fin de saison de la boxe intitulé SAVAT'PLAIRE le lundi 3 juillet



Mot du Président du ch'ti savate club Philippe GRAND



Exposition de la savate par Bernard WAAST

L'association ACLT organise la bourse aux jouets le 5 novembre 2017

Une réflexion est engagée pour une bourse puériculture le 4 novembre

ARTRES PLACE DE LA MAIRIE

BOURSE AUX JOUETS

1er DIMANCHE DE NOVEMBRE

Accueil public
9H30 à 18H

A promotional banner for a toy fair. It features several cartoon illustrations: Woody from Toy Story on the left, Elsa from Disney's Frozen in the bottom left, a yellow toy airplane on the right, a green and yellow striped dinosaur in the bottom right, and a child with a red toolbox in the bottom right. The text is in a mix of red and blue, with 'BOURSE AUX JOUETS' in large blue letters.

LA TRUITE ARTRIENNE

L'association « La truite Artrienne » a organisé le 3 juin la fête de la pêche. Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés au bord de la rivière longeant la commune. Cette journée estivale a permis aux amoureux de la nature de se ressourcer en pratiquant pendant une journée la pêche à la truite. Etant considéré comme une pêche sportive, pêcher la truite est également un loisir très divertissant. L'association compte cette année une quarantaine d'adhérents

Après avoir exploré la rivière et ses alentours afin de déterminer l'endroit où se poster pour pêcher, la discrétion et le calme au bord des rives ont permis aux participants de sortir une centaine de truites à la mi-journée. Suite au comptage des prises, les pêcheurs ont alors partagé leurs poissons afin de satisfaire les moins chanceux.



La journée s'est poursuivie autour d'un barbecue avant de retourner pêcher l'après-midi. Les participants ont continué de taquiner le poisson permettant de repartir avec plus de prises au terme de la journée.

La tombola tirée en fin de journée a récompensé les plus chanceux avec de nombreux lots.

Le bureau et les membres de l'association remercient les propriétaires des rives et les bénévoles pour leur aide et leur implication.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour reconduire ce moment festif.

Le président

Yvon JOIGNEAUX



ARTRES EN LIESSE

Le dicton qui dit : « A la brocante St Martin, petite laine le matin, bikini l'après midi » n'a pas menti car, sous un soleil radieux, le 2 avril, beaucoup de chineurs ont trouvé leur bonheur et les vendeurs ont fait en général de très bonnes affaires. Le VTT a été gagné, suite au tirage au sort d'un emplacement, par une dame qui fait la brocante depuis plusieurs années.

La brocante « d'en haut » organisée le samedi 1^{er} juillet après midi a connu un franc succès malgré une météo peu clémente.

Un coup de main à l'asso ACLT et à la mairie pour la fête de la musique pour la restauration des musiciens et des spectateurs fut de bon aloi.

Prochaine sortie : le village St Joseph (village des métiers d'antan près de Calais) le samedi 23 septembre

Le bureau réfléchit aussi pour une sortie jeunesse en octobre mais le thème final n'est pas acté.

Nous recherchons également des bénévoles imaginatifs de tout âge pour la préparation et l'organisation d'une « chasse au trésor » (autrefois rallye touristique) pour le mois de mai prochain. Première rencontre au centre municipal le mercredi 13 septembre à 18h30 ou renseignements à l'épicerie du village.

Le bureau d'Artres en Liesse vous souhaite de bonnes et reposantes vacances d'été.



2 avril



1^{er} juillet

Pour Artres en Liesse
Claude MARTENS



Musique, maestro !

L'été et les vacances sont là. Une nouvelle année "scolaire" vient de se terminer pour l'école de musique d'Artres. Les élèves et professeurs de l'école de musique vont profiter de ces semaines de repos pour refaire le plein d'énergie.

Comme chaque année nous avons clôturé celle-ci par l'audition de fin d'année qui a eu lieu le 3

juin au centre municipal. Nous avons pu applaudir les prestations des élèves petits et grands qui malgré le trac ont montré leur talent et le résultat de leur travail à l'instrument devant un public enthousiaste. Nous avons aussi apprécié les chants des classes de solfège montrant un travail d'ensemble et celui de l'atelier choral. Les professeurs ont, eux également, montré un échantillon de leur virtuosité, dans un répertoire aussi bien classique que moderne.

Pour conclure tout le monde s'est retrouvé pour se rafraîchir et déguster les spécialités confectionnées par les membres du bureau, les élèves et leurs parents.



Nous vous attendons tous, nombreux, pour vous joindre à la chorale de l'école de musique pour l'interprétation traditionnelle de la marseillaise le 14 juillet au cours de la cérémonie au monument aux morts.

Pour l'année 2017-18, pré-inscription obligatoire par courriel à ecole.musique@artres.fr

Les élèves préinscrits seront informés individuellement de la date d'inscription en septembre. Les cours reprendront fin septembre.

Trouvez l'école de musique en images sur :

<http://www.artres.fr/bien-vivre-a-artres/associations/ecole-de-musique/>

Avis aux amateurs de chant : la chorale a besoin de vous !

Répétitions le mercredi à 19h30, répertoire varié.





ART FLORAL CREA DECO



Lors de l'assemblée générale du mars 2017, les adhérentes ont renouvelé leur confiance aux membres du bureau en place :

Présidente : Thérèse BARA

Vice-Présidente & secrétaire : Laurence COQUELLE

Trésorier : René BARA

Secrétaire adjointe : Valérie GILET

Six ateliers ont déjà eu lieu cette année, Voici quelques réalisations de l'atelier de juin.

En septembre 2017, Les ateliers reprendront en octobre et auront lieu le samedi matin (deux horaires : 8h30 et 10h00).

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :
Thérèse BARA ou Laurence COQUELLE

Bonnes vacances et à bientôt !

Thérèse, Valérie & Laurence



LES " 3 A " (ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ARTISANS)

C'est l'animation annuelle organisée par le Groupement des Unions Commerciales du Grand Hainaut, avec le soutien de la CCI .Cette année " FESTIVAL DE PROXIMITE " s'est déroulé du 13 au 28 mai.

Des sacs à l'effigie de l'opération et de nombreux lots ont été distribués aux gagnants lors de la remise de lots. Encore un succès pour cette 19ème édition, le groupement fêtera ses 20 ans l'an prochain, ça va secouer !!!!!

Les " 3 A " vous donnent rendez vous bientôt pour une autre animation intitulée " client d'un jour, client toujours " allez nombreux chez vos commerçants

Dans l'attente, le bureau, les adhérents et moi-même vous souhaitent de bonnes vacances

Maryline CANONNE La Présidente





FOYERS « LES BOËTES »



Le 6 juin, les résidents et les professionnels des Boîtes attendaient avec impatience la venue des enfants des classes de Mmes Arshoot et Tytgat. Ils avaient préparé la rencontre... Quatre ateliers sur le thème « Vis mon handicap » étaient proposés (parcours moteur, odeurs et saveurs, toucher et matières, formes et écriture braille). Comme à leur habitude, les enfants ont montré de l'intérêt, ils ont posé des questions aux résidents et aux professionnels. Encore un beau moment d'échange...



En mai, nous avons accueilli le spectacle de fin d'année du groupe des petites danseuses d'Artres. Elles nous ont fait voyager au gré des musiques et par la variété de leurs costumes. Le public des Boîtes a fait de la place aux parents venus nombreux...



9ème RUN & BIKE: 17 septembre 2017

Dans le précédent Artresien, nous vous faisons part du changement de date du RUN & BIKE et les raisons qui nous ont obligées à déplacer la manifestation de juin à septembre.

Toujours 4 parcours au programme :

- . la CH'TI BOUCLE : **900 m**
- . la BOUCLE D'OR : **4,8 km**
- . la BOUCLETTE : **7 km**
- . la BOUCLE ARTRESIENNE : **14 km**

Nous rappelons aux personnes intéressées qu'il s'agit d'une épreuve de relais entre 2 personnes avec un seul vélo (VTC-VTT). Pendant que l'une pédale, l'autre court.

Lors de l'inscription, il faudra fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du RUN & BIKE en compétition datant de moins d'un an ou une photocopie de licence FFTRI.

Pour prendre part au RUN & BIKE, le port du casque rigide est **OBLIGATOIRE** pour chaque concurrent pendant l'intégralité du parcours.

A partir de mi-juillet, vous trouverez plans des parcours et bulletin d'inscription à télécharger sur le site de la commune : www.artres.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Liliane au **06 33 98 63 55**

Randonnées Pédestres

Pas de trêve estivale pour les randonnées, rendez-vous parking de la mairie à 9h dimanche.

CONTACT : Régis 06 27 31 24 48

Danse

Reprise en septembre, **CONTACT : Sandrine : 06 26 35 18 75**



SOCIETE DE CHASSE D'ARTRES

Nous organisons notre ball-trap le dimanche 3 septembre de 10h à 19h, chemin de FAMARS après la scierie. Des nouveautés ont été apportées, de nombreux lots à chaque série, un tir à la carabine.

La société de chasse vous souhaite de très bonnes vacances

ANCIENS COMBATTANTS

Pour célébrer le centenaire de la guerre 1914-1918 et rendre hommage aux soldats qui ont défendu notre patrie au détriment de leur vie, les **Anciens Combattants d'ARTRES** épaulés par la municipalité vous convient à assister au spectacle

« **Les SOLDATS** » interprété par la chorale **Arpège** le **11 novembre 2017** à la **salle des fêtes** à **18h**.

Entrée gratuite



14 JUILLET



ARTRES

FÊTE NATIONALE

Jeudi 13 juillet 2017

21h00 RETRAITE AUX FLAMBEAUX

*Rassemblement et Départ :
Résidence de la Drère*

22h00

BAL PUBLIC

animé par : « DISCO AND LIGHT »



Vendredi 14 juillet 2017

**10h30 Rassemblement à la mairie pour la
CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS**

**11h45 CONCERT Apéritif
avec le Groupe ADVENTICE à la salle des fêtes**



IPNS



ARTRES



Dimanche 27 août 2017

La municipalité accueille

MAASTRICHT VBAND



10h30 Défilé dans les rues du village

Départ rue de la République / chemin de Famars

11h15 Show musical

Place de la Mairie

